

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 21 MARS 2026

Délibération n° 2026.15

OBJET : Installation du nouveau Conseil Municipal pour le mandat 2026-2032

MEMBRES PRÉSENTS :

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Anne CALENDRAS	pouvoir donné à	Hector PENIN
Didier CRETENET	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE
Xavier FAYOLLE	pouvoir donné à	Céline CUCUMEL

MEMBRES ABSENTS :

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Stéphane ANTHOARD

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-7,

VU les résultats du scrutin du dimanche 15 mars 2026 relatifs à l'élection municipale sur la commune qui établit pour la liste « NOUS SOMMES TOUS SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES » conduite par Joffrey DUPOIZAT 1407 voix soit 51.67% des suffrages exprimés et pour la liste « POUR SAINT GENIS TOUS UNIS » conduite par Didier CRETENET 1000 voix soit 36.72% et pour la liste « AGIR ENSEMBLE » conduite par Anne CALENDRAS 316 voix soit 11.60% des suffrages exprimés,

VU les trois listes précitées et l'ordre de leurs candidats respectifs,

CONSIDÉRANT qu'il en résulte que la liste « NOUS SOMMES TOUS SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES » obtient 23 sièges, que la liste « POUR SAINT GENIS TOUS UNIS » obtient 5 sièges et que la liste « AGIR ENSEMBLE » obtient 1 siège,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation du Conseil Municipal lors de la 1^{ère} séance,

- **PREND ACTE de l'installation du nouveau Conseil Municipal pour le mandat 2026-2032.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 23/03/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 21 mars 2026.

Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,
Stéphane ANTHOARD

